



ZAC des Portes du Loiret - Saran

**APPEL A PROJETS
CESSION DE BIENS FONCIERS
EN SECTEUR AUD
ILOTS OUEST 1 ET OUEST 2**

DEPARTEMENT DU LOIRET
45945 Orléans

Sommaire

Préambule

I – Objet de l'appel à projets

II – Déroulement de l'appel à projets

II – 1 Transmission des offres

II – 2 Présentation des offres initiales

II – 2 . 1 Contenu du dossier

II – 2 . 2 Contenu de(s) offre(s) initiale(s)

II – 3 Analyse des offres initiales

II – 4 Poursuite de l'appel à projets avec les candidats retenus

II – 4 . 1 Reprise des offres pour les projets sélectionnés à l'issue de la phase 2

II – 4 . 2 Remise des offres actualisées

II – 4 . 3 Attribution des lots

Annexes

Annexe 1 : avancement de la commercialisation de la ZAC des Portes du Loiret

Annexe 2 : fiche lot pour les lots 1, 2 et 3

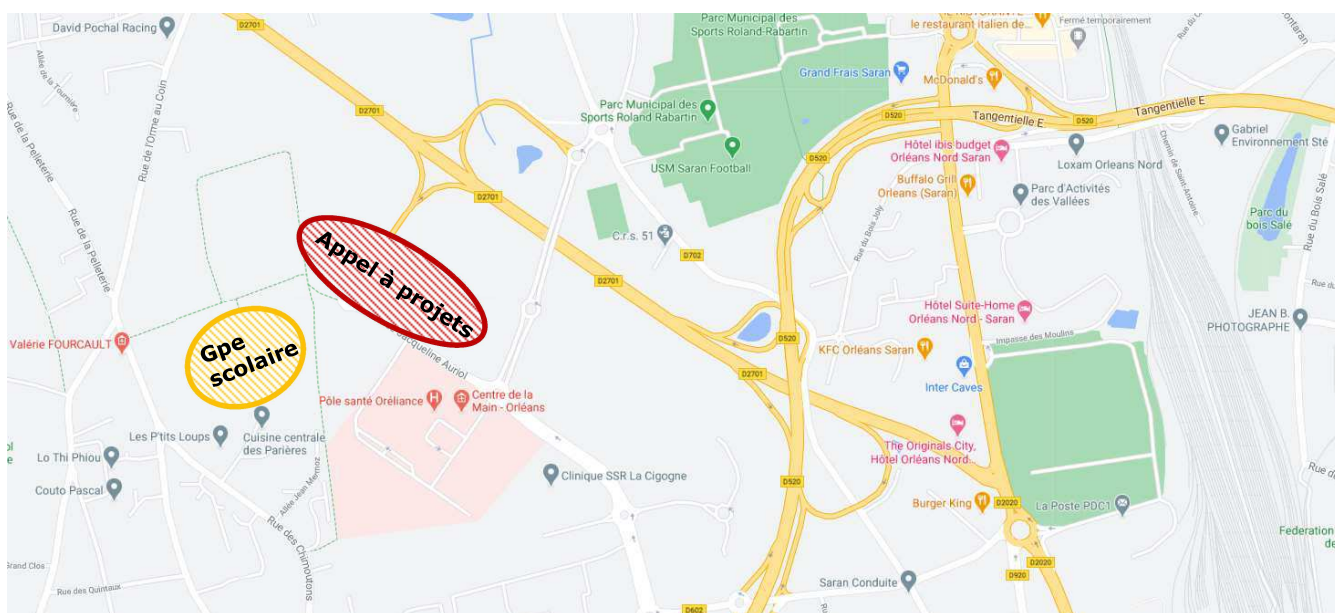
Annexe 3 : plan des aménagements de voiries réalisés et prévus par le Département

Annexe 4: liste des documents remis aux candidats dans le cadre de l'appel à projets

Annexe 5 : détail de la programmation en secteur AUD pour l'îlot 5

Le Département du Loiret envisage de céder plusieurs terrains d'une superficie totale de 61 300 m² non bâti pour un projet immobilier à usage de logements avec la possibilité d'activités commerciales et de services en rez-de-chaussée sur la zone des Portes du Loiret à Saran. Le projet de groupe scolaire à proximité immédiate de la zone, portée par la commune, complètera l'offre et l'attractivité du site à l'horizon 2025.

Le secteur porte sur un aménagement urbain qui assurera sur la commune de Saran un développement intégrant mixités sociales et fonctionnelles, qualités urbaines et environnementales.



Préambule

En sa qualité d'aménageur, le Département du Loiret a pris l'initiative de la création d'une ZAC sur un périmètre de 88 ha, correspondant en grande partie (69 ha) à une réserve foncière départementale, située au nord-ouest de l'agglomération orléanaise, sur la commune de Saran.

Le dossier de réalisation de la ZAC Portes du Loiret a été approuvé par délibération de la session du Conseil général du 10 juin 2010 et le programme des équipements publics par arrêté préfectoral du 13 juillet 2010.

Après réalisation d'un diagnostic archéologique sur l'ensemble du site et des fouilles prescrites, le Département a engagé, en 2012, les premiers travaux, en créant l'avenue Jacqueline-Auriol. Ce boulevard urbain constitue un axe majeur de desserte de la ZAC et de liaison avec la commune. Parallèlement à ces travaux, le Pôle santé Oréliance (2013) et le centre de soins de suite la Cigogne (2014) se sont implantés sur des terrains aménagés par le Département.

En 2017, le Département a poursuivi les investissements en créant un pont sur la bretelle d'autoroute et en finalisation l'échangeur routier avec la RD 2701. Le nouveau giratoire situé sur l'ancienne route de Chartres, opérationnel depuis début 2018, a permis de désenclaver la ZAC. Il irrigue ainsi le nord et le sud de Saran.

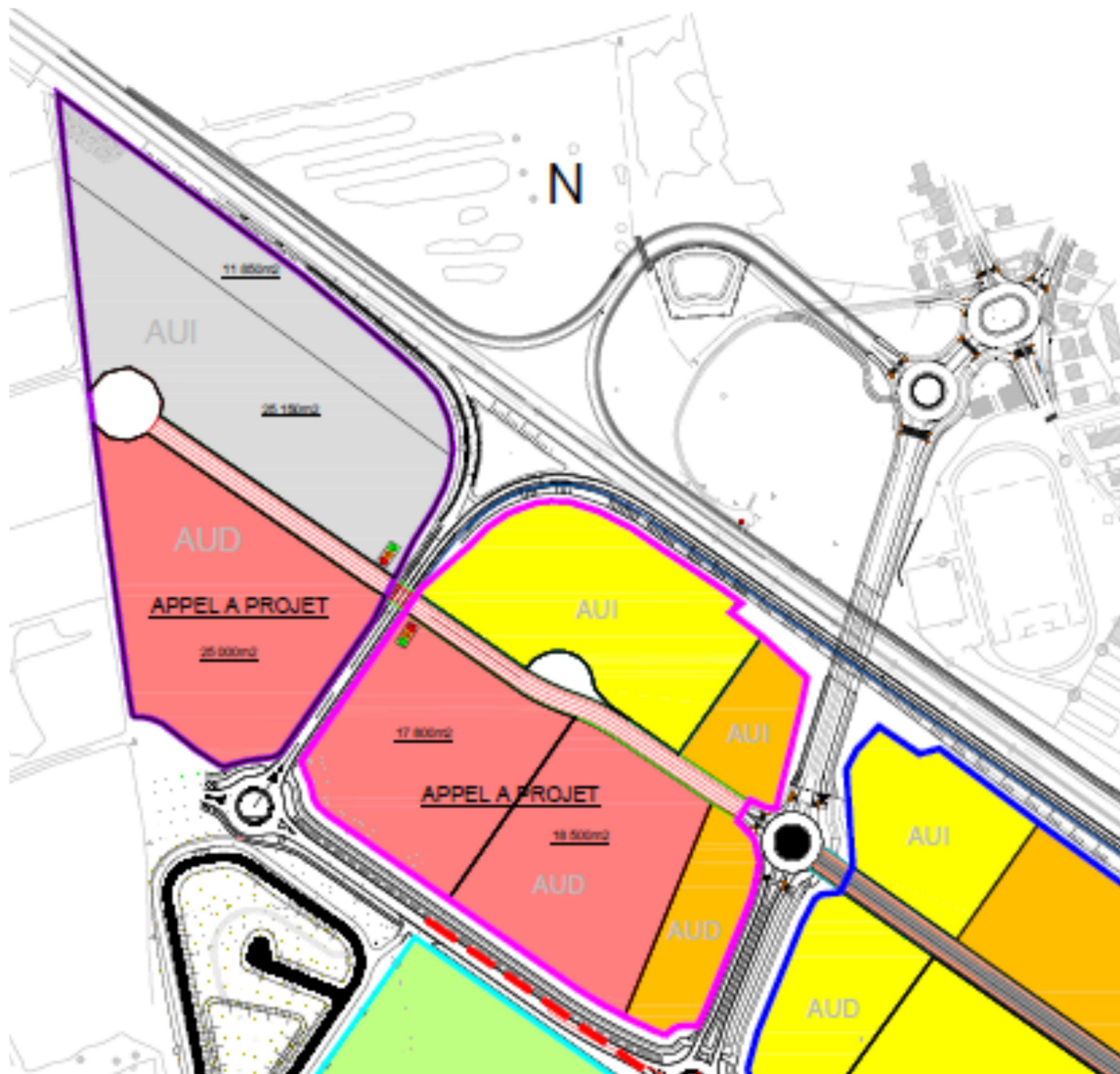
A partir de l'année 2019, le Département a engagé l'aménagement et la commercialisation d'une première zone de 15 ha dédiée à de l'activité économique et à de l'habitat. Un point détaillé de l'avancement de la commercialisation de ce périmètre figure en annexe 1.

En 2021, les aménagements de la ZAC se poursuivent avec la réalisation d'une voie de desserte de l'îlot ouest 1. Pour cet îlot, l'intégralité du foncier situé en secteur AUI (activités) est sous réservation (information sur les réservataires en annexe 1). Pour le secteur AUD, un premier investisseur s'est positionné sur une emprise de 6 700 m² pour y développer un projet commercial prévoyant une boulangerie-pâtisserie-salon de thé avec restauration rapide (segment haut de gamme) et un centre de bien-être de type hammam.

Pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe, qui a fait perdre aux Départements leur compétence générale en matière d'aménagement, le Département du Loiret souhaite faire aboutir la ZAC des Portes du Loiret à court terme.

En conséquence, à ce stade d'avancement de la ZAC, le Département du Loiret, maître d'ouvrage, entend engager une consultation de type appel à projets afin de vendre le foncier, en secteur AUD, des îlots ouest 1 et 2.

Le foncier concerné a été découpé en plusieurs lots, présentés sur le plan ci-après.



I – Objet de l'appel à projets

L'objet de la consultation est de retenir des opérateurs porteurs de projets de qualité répondant au mieux aux attentes et objectifs du Département du Loiret, aménageur, et de la commune de Saran, aux fins de vendre un ou plusieurs lots situés en zone AUD sur la ZAC des Portes du Loiret.

Le présent appel à projets n'est pas soumis au code de la commande publique et ne donnera pas lieu à un quelconque versement de prime ou indemnité à candidat.

Cette opération de vente pure est envisagée dans le strict objectif d'optimiser l'opération d'un point de vue financier notamment. Elle permet une mise en concurrence dans le respect des principes juridiques dont celui d'égalité de traitement entre les candidats.

Aucune exigence de destination du bien n'est formulée. Seules des recommandations et orientations sont émises dans les fiches de lot à l'attention des candidats. En aucune façon, cette cession est une cession avec charges.

Le seul but de cet appel à projets est pour le Département cédant, la recherche d'un acquéreur (entreprises, groupements, porteurs de projet ou acteurs économiques de toute nature) dont l'activité constituerait un apport structurant au développement local et serait à même de favoriser le développement du territoire concerné.

La vente de ce foncier s'inscrit dans l'action publique en vue de la satisfaction de l'intérêt général, répondant ainsi aux aspirations des politiques publiques portées par le Département, l'initiative et la définition du ou des programmes pour le site revenant au(x) futur(s) acquéreur(s).

Dans le cas où aucune proposition ne répondrait aux attentes du Département du Loiret, ce dernier se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure engagée.

La présente consultation concerne un ensemble foncier de près de 6 ha, divisé en 3 lots ouverts simultanément à la commercialisation. Dans le cadre de l'appel à projets, chaque opérateur déterminera le(s) périmètre(s) sur le(s)quel(s) il souhaite déposer une offre. Les candidats ont la possibilité de choisir le ou les lot(s) sur le(s)quel(s) ils souhaitent se positionner.

Chaque lot sera cédé selon les conditions exposées en détail dans une fiche jointe en annexe 2.

Les candidats proposeront, pour chacun des lots les intéressant, une programmation conforme aux orientations exposées dans la fiche de présentation du lot.

Pour l'aménagement et la desserte des îlots ouest 1 et ouest 2, les travaux réalisés à ce jour par le Département et les travaux que le Département s'engage à réaliser en bordure d'îlots figurent sur le plan joint en annexe 3. Aussi, les voies ou cheminements internes à chaque lot seront à la charge de l'opérateur retenu.

Les projets présentés devront tenir compte :

- du PLU applicable à ce jour sur la commune, et plus particulièrement des OAP relatives à la ZAC des Portes du Loiret (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et au règlement du secteur AUD,
- du Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères,

- des orientations données pour chacun des lots dans la fiche de lot annexée.

La liste des documents mis à disposition dans le cadre de l'appel à projets figure en annexe 4.

Pour information, il est précisé qu'actuellement 49 692 m² de foncier en secteur AUD de la ZAC sont sous promesse de vente. Ce foncier est réparti en trois promesses répondant à la programmation et aux échéances exposées en annexe 5.

II – Déroulement de l'appel à projets

Pendant la période de rédaction de l'offre, les candidats pourront faire connaître au Département, au plus tard 10 jours avant la remise des offres, leurs demandes de renseignements complémentaires. Les réponses seront portées à la connaissance de l'ensemble des candidats.

II – 1 Transmission des offres

Les offres devront être :

- soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : d2i@loiret.fr,
- soit versées sur la plate-forme AWS,
- soit être déposées sous format papier et numérique (clé USB) au siège du Département du Loiret (15 rue Eugène Vignat, Orléans) contre récépissé.

Les offres porteront la mention suivante : ZAC des Portes du Loiret – appel à projets en vue de cession foncière.

La date limite de réception des offres est fixée au 1er mars 2021 à 12 heures. Les offres transmises ou réceptionnées après cette date et heure seront rejetées.

II – 2 Présentation des offres initiales

II – 2 . 1 Contenu du dossier

Le présent appel à projets est destiné à tout opérateur/promoteur ou groupement d'opérateurs/promoteurs (à condition qu'un mandataire désigné représente l'ensemble des membres en cas de groupement et coordonne les prestations et les démarches des membres du groupement).

- a. Justifications à produire pour faciliter la prise de connaissance du candidat

Le candidat remettra une lettre de candidature et une fiche synthétique de présentation de l'équipe qu'il entend mobiliser dans le cadre de l'aménagement du lot.

Les informations attendues relatives au candidat et à son équipe sont détaillées ci-dessous : Une présentation du candidat comprenant les informations relatives à son identité (dénomination, capital social, siège social, coordonnées) ainsi que des membres de l'équipe projet. Il conviendra de préciser les interlocuteurs du Département dans le cadre du présent appel à projets. Le candidat ou le groupement de candidats fournira ses garanties financières et patrimoniales (chiffre d'affaire global dont la part concernant les activités immobilières pour chacun des 3 dernières années, nombre d'opérations en cours de commercialisation, ou autres).

b. Présentation des références et du savoir-faire

Les candidats présenteront deux opérations, en cours de réalisation, correspondant à la taille et à l'objet du présent appel à projets, en précisant leur nature, leur montant et les moyens mis en œuvre. Cette présentation sera faite sous la forme d'une fiche de synthèse de 3 pages maximum par opération. Ils sont invités à présenter tout document graphique, photographique ou tout autre support permettant d'apprécier les caractéristiques des opérations référencées.

II – 2 . 2 Contenu de(s) offre(s) initiale(s)

Dans une note de présentation, le candidat décrira le programme envisagé, en apportant notamment :

- une présentation des intentions du projet, les objectifs de densité et de qualité de l'habitat (exposé de la programmation en nombre de logements, typologie et type de financement) ;
- les objectifs poursuivis en termes d'insertion de l'opération dans la ZAC et de prise en considération de la problématique des espaces verts et des modes de déplacements doux ;
- un planning prévisionnel de mise en œuvre du projet, comportant notamment un calendrier précis intégrant les étapes de demande et d'obtention des autorisations d'urbanisme, les temps de commercialisation, les étapes liées à l'acquisition du foncier (signature de la PUV et signature de l'acte définitif) ;
- un plan-masse reprenant ces informations et éventuellement des plans de détail ;
- les éventuelles conditions suspensives envisagées par l'acquéreur, à porter à la PUV. Il est toutefois précisé que le Département n'est pas favorable aux conditions suspensives liées à la précommercialisation du site ;
- la quantité de SDP à attacher au(x) lot(s) ;
- une offre financière d'acquisition du foncier, avec un prix HT, exprimé au m² ;
- les modalités de financement, la description synthétique des modèles financiers envisagés (plan d'affaire) et des éléments de portage financier.

Le candidat a la possibilité de présenter plusieurs options d'aménagement par lot et, en conséquence, plusieurs offres financières.

Les offres des candidats devront répondre aux enjeux suivants :

a. Projet d'aménagement et de construction

Les projets présentés devront être en conformité avec la fiche projet du lot concerné, avec les documents réglementaires et contractuels de la ZAC. Toutes demandes d'adaptation aux règlements d'urbanisme en vigueur devront être explicitement exposées.

b. Qualité de l'opération

L'édification de ces îlots contribue à l'image de l'ensemble de la ZAC des Portes du Loiret, aussi la qualité des aménagements et de l'architecture sera privilégiée, en conformité avec les fiches des lots.

II – 3 Analyse des offres initiales

Le Département procédera à une analyse des offres reçues. Dans le cadre de l'analyse des offres, le Département se garde la possibilité d'auditionner certains des candidats pour mieux appréhender leur(s) proposition(s).

Les candidats non retenus à l'issue de cette étape seront informés par tout moyen (courrier électronique, ...).

II – 4 Poursuite de l'appel à projets avec les candidats retenus

II – 4 . 1 Reprise des offres pour les projets sélectionnés à l'issue de la phase 2

Le Département invitera les porteurs des projets sélectionnés à établir une nouvelle offre détaillée, en reprenant leur(s) proposition(s) sur la base des attentes, remarques et orientations exprimées par le Département, éventuellement lors de l'audition. Ils disposeront d'un mois pour finaliser leur(s) projet(s) et leur(s) offre(s).

Pendant la période de rédaction de l'offre, les candidats pourront faire connaître au Département, au plus tard 10 jours avant la remise des offres, leurs demandes de renseignements complémentaires. Les réponses seront portées à la connaissance de l'ensemble des candidats.

II – 4 . 2 Remise des offres actualisées

A l'issue de cette période d'un mois, les offres seront :

- soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : d2i@loiret.fr,
- soit versées sur la plate-forme AWS,
- soit être déposées sous format papier et numérique (clé USB) au siège du Département du Loiret (15 rue Eugène Vignat, Orléans) contre récépissé.

Les offres porteront la mention suivante : ZAC des Portes du Loiret – appel à projets en vue de cession foncière.

Ainsi, dans la note de présentation, le candidat décrira le programme envisagé, en apportant notamment un nouveau niveau de détail aux pièces suivantes :

- une présentation des intentions du projet,
- un descriptif du programme comprenant le type de produit habitat proposé (habitat individuel, petit collectif, collectif), la nature des logements créés (financement / typologie / individuel, collectif, semi-collectif), la clientèle cible et la réponse à des besoins particuliers (personnes âgées par exemple), les objectifs de densité et de qualité de l'habitat, les superficies retenues pour l'accueil de commerces ou service ;
- les objectifs poursuivis en termes d'insertion de l'opération dans la ZAC et de prise en considération de la problématique des espaces verts et des modes de déplacements doux ;
- un plan-masse reprenant ces informations, des esquisses et éventuellement des plans de détail ; A ce stade, il est possible de présenter le projet, ses grandes orientations et la programmation par tout moyen y compris panneaux de communication au format numérique, film vidéo ;

- un planning prévisionnel de mise en œuvre du projet, comportant notamment un calendrier précis intégrant les étapes de demande et d'obtention des autorisations d'urbanisme, les temps de commercialisation, les étapes liées à l'acquisition du foncier (signature de la PUV et signature de l'acte définitif) ;
- les éventuelles conditions suspensives envisagées par l'acquéreur, à porter à la PUV. Il est toutefois précisé que le Département n'est pas favorable aux conditions suspensives liées à la précommercialisation du site ;
- la quantité de SDP à attacher à chaque lot ;
- une offre financière d'acquisition du foncier, avec un prix HT, exprimé au m² ;
- les modalités de financement, la description synthétique des modèles financiers envisagés (plan d'affaire) et des éléments de portage financier ;
- les modalités de suivi des projets afin de garantir le Département et la commune de Saran de tout changement dans le projet après la conclusion du contrat de vente (promesse de vente).

En fonction des attentes exprimées par le Département lors de l'audition, le candidat pourra présenter plusieurs options d'aménagement par lot et, en conséquence, plusieurs offres financières.

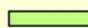


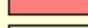
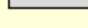
II – 4 . 3 Attribution des lots

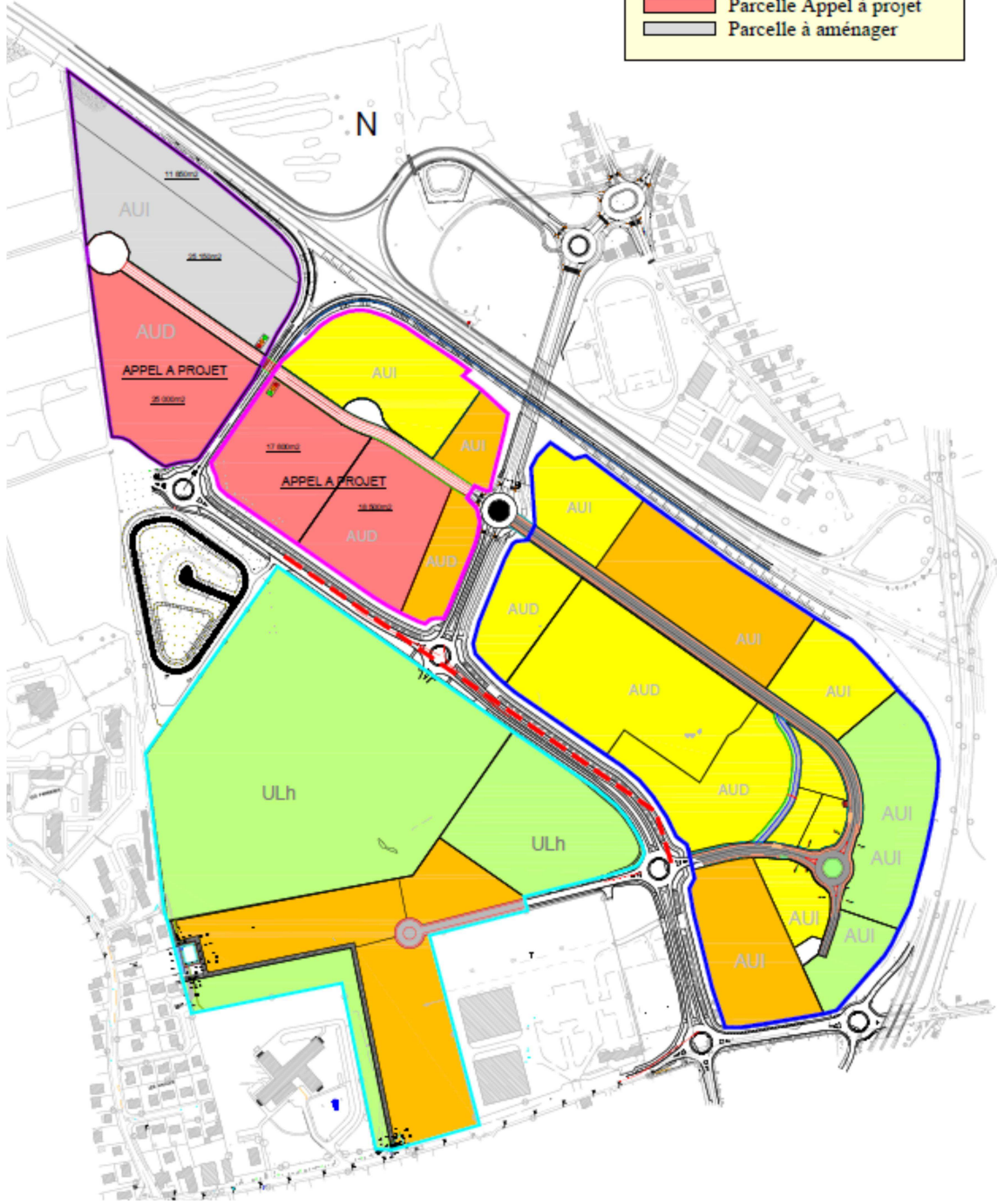
L'attribution des lots sera actée par décision du Département.

Annexes

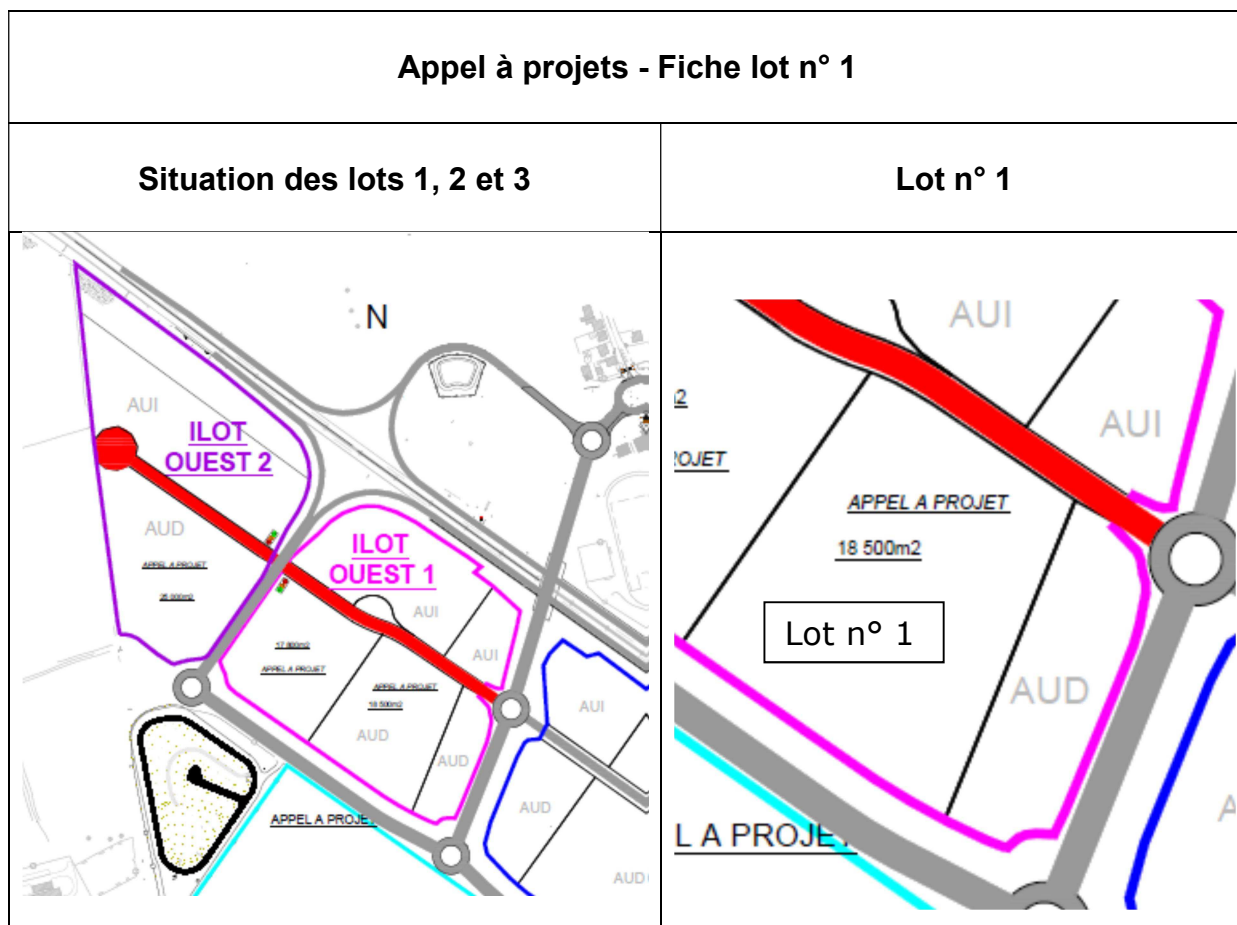
Annexe 1 : avancement de la commercialisation de la ZAC des Portes du Loiret

Secteur	Avancement	PLU	Domaine	Superficie en m ²
secteur ULh	vendu	ULh	Oréliance - cliniques	100 000
	vendu	ULh	La Cigogne - maison de cure	24 071
	vendu	ULh	CHRO - extension	10 083
	sous réservation	ULh	projet dans le domaine de la formation	20 300
	sous réservation	ULh	projet dans le domaine de la santé	7 200
	sous réservation	ULh	projet départemental	16 000
îlot ouest 2	appel à projet	AUD	projet immobilier habitat	25 000
	à aménager	AUI	parcelles pour projets tertiaires	37 000
îlot ouest 1	appel à projets	AUD	projet immobilier habitat	36 300
	sous réservation	AUD	commerce de bouche et de bien être	6 700
	sous réservation	AUI	entreprise de pompes funèbres	4 856
	sous compromis	AUI	Implantation site régional de GRDF	19 364
îlot 5	sous compromis	AUD	Conseils & Patrimoine - projet immobilier habitat	32 900
	sous compromis	AUD	Conseils & Patrimoine - projet immobilier habitat	16 443
	sous compromis	AUD	Eiffage - projet immobilier habitat et immeuble tertiaire	10 349
	sous compromis	AUI	Eiffage - projet restauration et hôtellerie	10 547
	vendu	AUI	Clear Channel	6 256
	vendu	AUI	entreprise de pompes funèbres	
	vendu	AUI	SCI 3000	20 067
	sous réservation	AUI	projet en cours de définition	17 919
	sous compromis	AUI	Exia ICARE - AUI	10 675
	sous réservation	AUI	projet en cours de définition	22 033
	sous compromis	AUI	immobilier de bureau et tertiaire	2 498
	sous compromis	AUI	immobilier de bureau et tertiaire	5 052
	sous compromis	AUI	Clinique ophtalmique	2 152
	sous compromis	AUI	Clinique vétérinaire	1 888

	Parcelle vendu
	Parcelle sous réservation
	Parcelle sous compromis
	Parcelle Appel à projet
	Parcelle à aménager



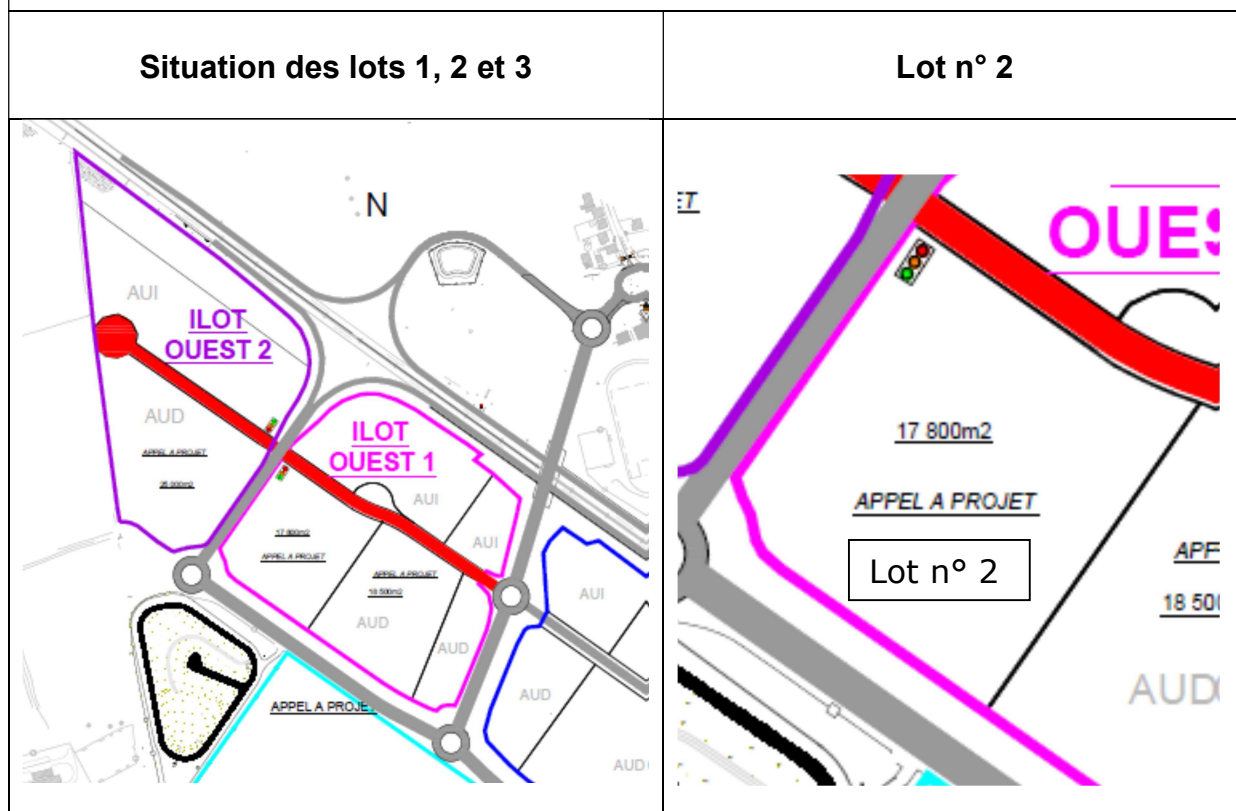
Annexe 2 : fiche lot pour les lots 1, 2 et 3



Zonage PLU	AUD
Horizon de mise en œuvre	Dès à présent
Superficie	18 500 m ²
Densité habitat	De l'ordre de 150 logements
Implantation et forme urbaine	<p>Dessertes du lot depuis la voie secondaire à créer par le Département (en rouge le plan), les voies internes au projet du candidat seront à sa charge.</p> <p>Pas d'accès au lot depuis l'avenue Jacqueline Auriol.</p> <p>Faciliter les modes doux en termes de déplacement et privilégier la mise en place de trames vertes.</p> <p>Possibilité de création d'un front bâti le long de l'avenue Jacqueline Auriol.</p>

<p>Caractéristiques de la programmation souhaitée</p>	<p>Offrir une diversité dans les formes bâties (collectifs, semi collectifs, individuel, ...)</p> <p>Permettre les activités commerciales ou de service en RDC d'immeuble</p> <p>L'accueil de hammams ou boulangerie-pâtisserie ne sera pas autorisée dans les lots 1, 2 et 3</p> <p>Réduire l'impact du stationnement de surface en travaillant l'insertion paysagère ou en privilégiant le stationnement en sous-sol pour les immeubles</p> <p>Possibilité d'intégration d'un immeuble tertiaire dans la programmation</p> <p>Possibilité d'implantation d'un hôtel à l'échelle des îlots 1, 2 et 3</p>
<p>Habitat</p>	<p>Intégrer 20 à 25 % de logements sociaux dans la programmation</p> <p>Offrir des logements de superficies supérieures aux normes</p> <p>Veiller à la mixité de l'offre au niveau de la typologie des logements. Pour les collectifs, semi collectifs : T2, T3 et T4 et pour l'individuel : T4 et T5</p>
<p>Situation par rapport à l'archéologie</p>	<p>Diagnostic réalisé. Fouille réalisée, le lot 1 n'entrait pas dans le périmètre des fouilles prescrites au niveau de l'îlot ouest 1.</p>

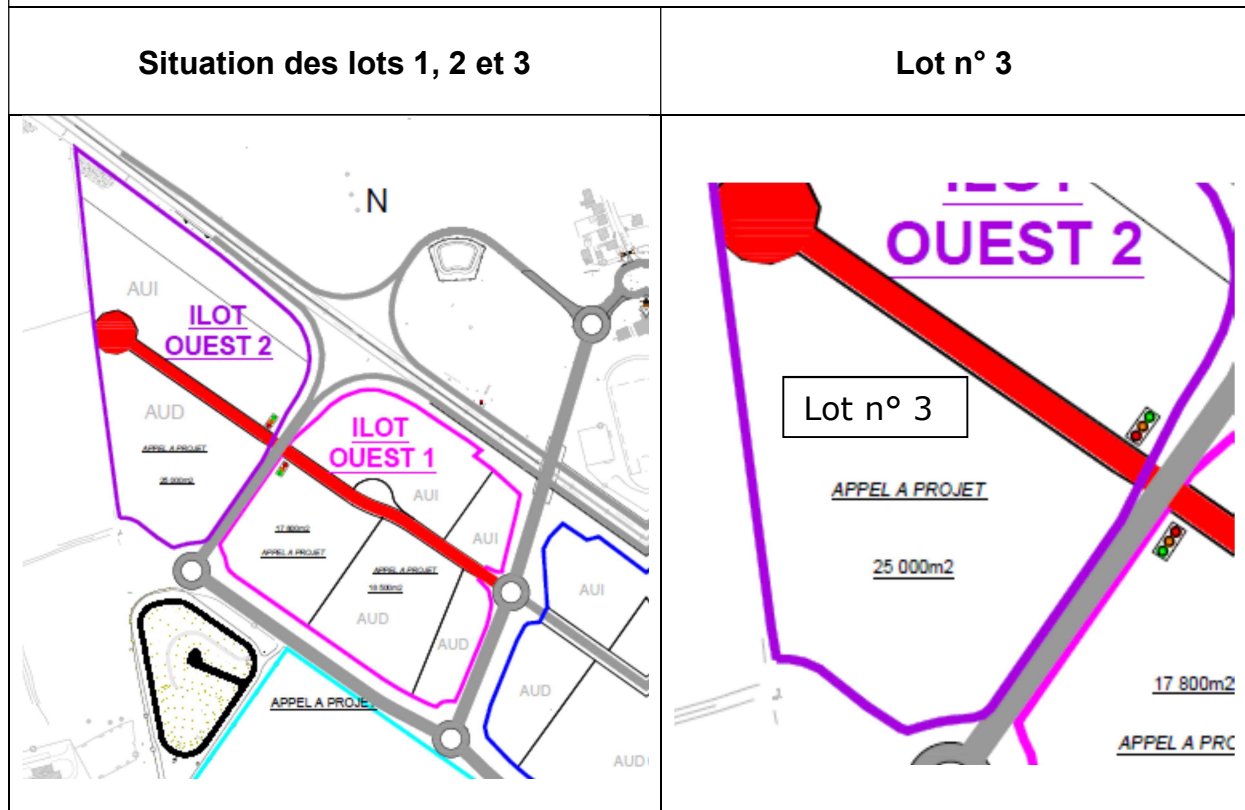
Appel à projets - Fiche lot n° 2



Zonage PLU	AUD
Horizon de mise en œuvre	Dès à présent
Superficie	17 800 m ²
Densité habitat	de l'ordre de 150 logements
Implantation et forme urbaine	<p>Dessertes du lot depuis la voie secondaire à créer par le Département ((en rouge le plan), les voies internes au projet du candidat seront à sa charge.</p> <p>Pas d'accès au lot depuis l'avenue Jacqueline Auriol et depuis la rue Henri Guillaumet.</p> <p>Faciliter les modes doux en termes de déplacement et privilégier la mise en place de trames vertes.</p> <p>Possibilité de création d'un front bâti le long de l'avenue Jacqueline Auriol et de la rue Henri Guillaumet.</p>

<p>Caractéristiques de la programmation souhaitée</p>	<p>Offrir une diversité dans les formes bâties (collectifs, semi collectifs, individuel, ...)</p> <p>Permettre les activités commerciales ou de service en RDC d'immeuble</p> <p>L'accueil de hammams ou boulangerie-pâtisserie ne sera pas autorisée dans les lots 1, 2 et 3</p> <p>Réduire l'impact du stationnement de surface en travaillant l'insertion paysagère ou en privilégiant le stationnement en sous-sol pour les immeubles</p> <p>Possibilité d'intégration d'un immeuble tertiaire dans la programmation</p> <p>Possibilité d'implantation d'un hôtel à l'échelle des îlots 1, 2 et 3</p>
<p>Habitat</p>	<p>Intégrer 20 à 25 % de logements sociaux dans la programmation</p> <p>Offrir des logements de superficies supérieures aux normes</p> <p>Veiller à la mixité de l'offre au niveau de la typologie des logements. Pour les collectifs, semi collectifs : T2, T3 et T4 et pour l'individuel : T4 et T5</p>
<p>Situation par rapport à l'archéologie</p>	<p>Diagnostic réalisé. Fouille réalisée, le lot 2 entrant dans le périmètre des fouilles prescrites au niveau de l'îlot ouest 1.</p>

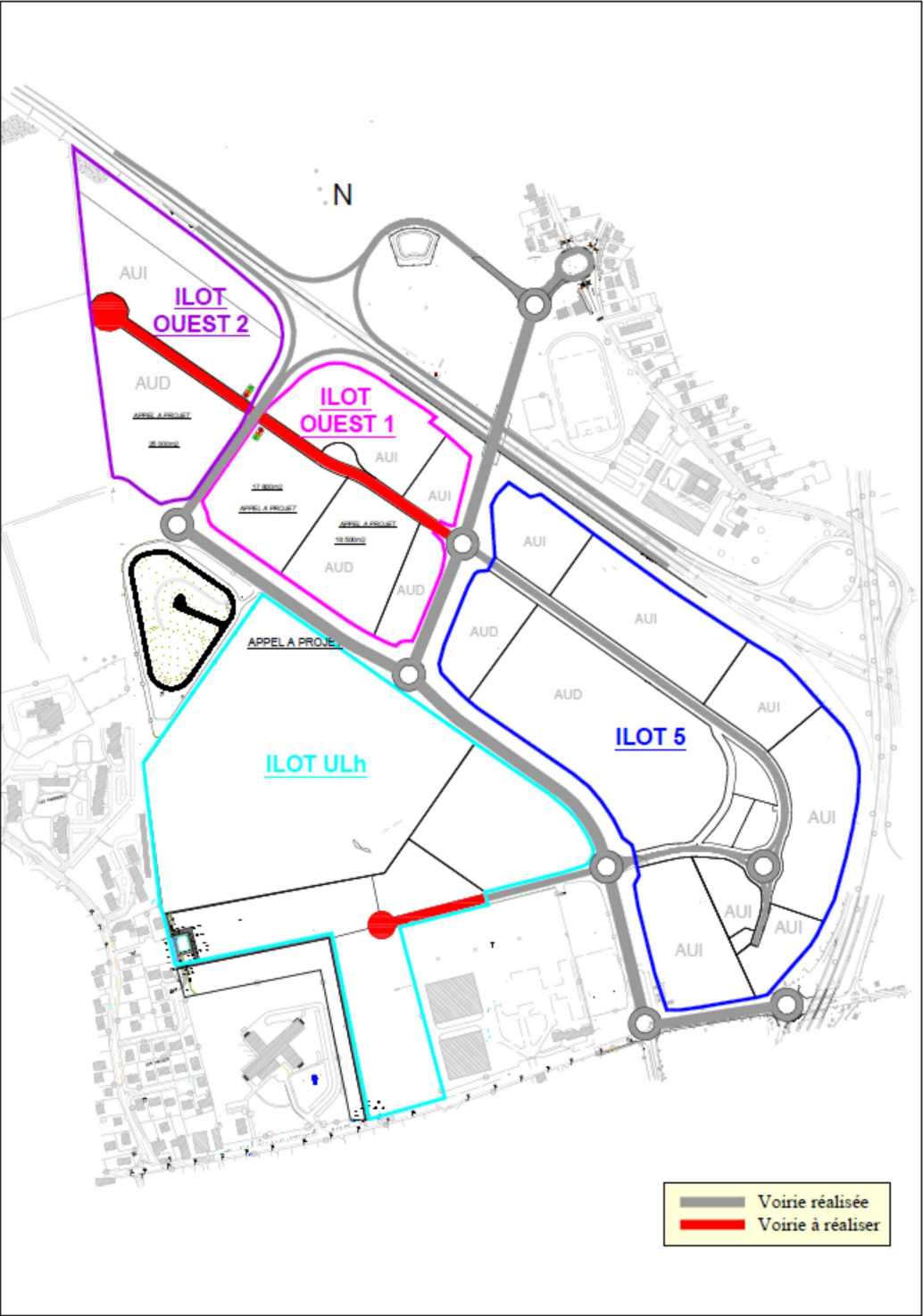
Appel à projets - Fiche lot n° 3



Zonage PLU	AUD
Horizon de mise en œuvre	Après la mise en service du quatrième groupe scolaire (horizon sept 2025)
Superficie	25 000 m ²
Densité habitat	de l'ordre de 120 à 150 logements
Implantation et forme urbaine	<p>Dessertes du lot depuis la voie secondaire à créer par le Département (en rouge le plan), les voies internes au projet du candidat seront à sa charge.</p> <p>Pas d'accès direct au lot depuis la rue Henri Guillaumet.</p> <p>Faciliter les modes doux en termes de déplacement et privilégier la mise en place de trames vertes.</p> <p>Possibilité de création d'un front bâti le long de la rue Henri Guillaumet.</p>

<p>Caractéristiques de la programmation souhaitée</p>	<p>Offrir une diversité dans les formes bâties (collectifs, semi collectifs, individuel, ...)</p> <p>Permettre les activités commerciales ou de service en RDC d'immeuble</p> <p>L'accueil de hammams ou boulangerie-pâtisserie ne sera pas autorisée dans les lots 1, 2 et 3</p> <p>Réduire l'impact du stationnement de surface en travaillant l'insertion paysagère ou en privilégiant le stationnement en sous-sol pour les immeubles</p> <p>Possibilité d'intégration d'un immeuble tertiaire dans la programmation</p> <p>Possibilité d'implantation d'un hôtel à l'échelle des îlots 1, 2 et 3</p>
<p>Habitat</p>	<p>Intégrer 20 à 25 % de logements sociaux dans la programmation</p> <p>Offrir pour les logements des superficies supérieures aux normes</p> <p>Veiller à la mixité de l'offre au niveau de la typologie des logements. Pour les collectifs, semi collectifs : T2, T3 et T4 et pour l'individuel : T4 et T5</p>
<p>Situation par rapport à l'archéologie</p>	<p>Diagnostic réalisé. Fouille réalisée, le lot 3 entrant dans le périmètre des fouilles prescrites au niveau de l'îlot ouest 2.</p> <p>Contrainte archéologique levée</p>

Annexe 3 : plan des aménagements de voiries réalisés et prévus par le Département



Annexe 4 : liste des documents remis aux candidats dans le cadre de l'appel à projets

- 4.1 Plan de localisation de la ZAC des Portes du Loiret
- 4.2 Plan d'aménagement de la ZAC des Portes du Loiret, avec repérage des îlots
- 4.3 Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères de la ZAC des Portes du Loiret
- 4.4 Programme Local de l'Habitat : fiche communale de Saran
- 4.5 Programme Local de l'Habitat : bilan 2019
- 4.6 PLU de Saran : OAP pour la ZAC des Portes du Loiret
- 4.7 PLU de Saran : OAP thématique Habitat
- 4.8 PLU de Saran : réglementation du secteur AUD
- 4.9 PLU de Saran : réglementation du secteur AUI
- 4.10 PLU de Saran : réglementation du secteur ULh
- 4.11 PLU de Saran : réglementation du secteur N
- 4.12 Etude géotechnique mission G11
- 4.13 Etudes de pollution - Diagnostic de pollution étude historique et documentaire
- 4.14 Etudes de pollution - Diagnostic de pollution plan de gestion
- 4.15 Etudes de pollution - Diagnostic de pollution investigations complémentaires
- 4.16 Etudes de pollution - Diagnostic de pollution plan de gestion
- 4.17 Etudes de pollution – Pollution sol investigations complémentaires – îlot ouest 1
- 4.18 Etude de circulation

Annexe 5 : détail de la programmation en secteur AUD pour l'îlot 5

	programme Eiffage		
	T2	T3	T4
accession	50	50	4
total accession	104		
locatif social	8	13	2
total locatif social	23		
total par typologie	58	63	6
programme Eiffage	127		

	programme Conseils & Patrimoine			
	T2	T3	T4	T5
accession en collectif	105	45		
accession en individuel			64	16
total par typologie	105	45	64	16
programme Conseils & Patrimoine	230			